Fiche de données de Sécurité
Conforme au Règlement CE 1907/2006

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : JD JONTEC LIQUID WAX

- REFERENCE : 1420

- FOURNISSEUR : Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Cire liquide pour surfaces en bois et liège.

E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- NOCIF
R10: inflammable
R65: nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: l'exposition répétée peut provoquer déssèchement ou gerçures de la peau.
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide solvantée.

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité >= 30%
EINECS 265-150-3 Xn; R10-65-66
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Consulter un médecin si nécessaire.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Rincer avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION:
Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons le plus proche.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction, sable ou mousse. Ne pas utiliser d'eau.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine, maintenu fermé.
La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +35°C maximum.
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
Rubrique(s) ICPE,1432 classe B.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire; cependant l'inhalation de vapeurs ou aérosols doit être évitée.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN374, catégorie III).
Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide opaque blanc, légèrement parfumé.

PH : Non déterminé

Température de changement d'état :
Non déterminée

Point éclair : = 40°C (méthode Pensky).Le produit avec un PE compris entre 21°C et 60°C supporte la combustion.

Caractéristiques d'explosivité :
Le produit n'est pas explosif, toutefois des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former.

Densité : à 20°C: 0,77 g/cm3

Solubilité : Non miscible ou difficilement miscible à l'eau

Information complémentaire :

Emis par le Centre serveur DIESE

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) estimée à: > 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: l'exposition répétée peut provoquer déssèchement ou gerçures de la peau.
- yeux: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- inhalation: provoque somnolence en cas d'inhalation importante de vapeurs
- ingestion: en cas d'aspiration par la trachée, peut provoquer de lésions au niveau des poumons.
Indications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: NOCIF

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets:16 03 05 déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (NAPHTA), 3, III.
IMDG:
HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (NAPHTA), 3, UN 3295, III.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 3 liquides inflammables - Code danger 30
IMDG: Fiche de sécurité: F-E,S-D - Polluant marin:non
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: Naphta lourd (pétrole),
Symbole : Xn NOCIF
Phrases R : R10-65-66
Phrases S : S23-24-51-62
Références réglementaires françaises:
- Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.
- Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues sur Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.France: FDS 1420; Vers.4 (04/11/2010)
Ref.Internat. MSDS5303; Vers.4 (16/12/2009) - Code formule: FM004512

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles